



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°71-2023-155

PUBLIÉ LE 4 AOÛT 2023

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

71-2023-08-04-00001 - CDAC : modificatif constitution 2023 (1 page)

Page 3

71-2023-08-04-00002 - CDACi : modification désignation (1 page)

Page 5

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2023-08-04-00001



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ

Bureau de la réglementation et des élections

Constitution CDAC : modificatif

N°

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de commerce, notamment le livre VII, titre V relatif à l'aménagement commercial et son article L.751-2 ;

Vu les articles L.2122-17, L.2122-18, L.3221-7, L.4231-5 et L.5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu l'arrêt du Conseil d'État du 22 novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2022-07-13-00003 du 13 juillet 2022 portant constitution de la CDAC ;

Vu la proposition de désignation, suite à démission, transmise par l'APVLC, association de protection du Val Lamartinien et du site de Cluny;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 susvisé est modifié comme suit :

- collège des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire est modifié comme suit :

Remplacer M. Roger JANDET par M. Christian DOUMET (APVLC)

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 susvisé restent inchangées.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mâcon, le - 4 AOUT 2023

Le Préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire

Agnès CHAVANON

196 rue de Strasbourg
71021 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 85 21 81 00
www.saone-et-loire.gouv.fr

1/1

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2023-08-04-00002



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ

Bureau de la réglementation et des élections

Constitution CDACi : modificatif

N°

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code du cinéma et de l'image animée ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2022-11-14-00002 du 14 novembre 2022 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Saône-et-Loire ;

Vu les propositions de désignation des associations d'aménagement du territoire et de développement durable de Saône-et-Loire consultées ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 susvisé est modifié comme suit :

Remplacer M. Roger JANDET, (APVLC) par M. Christian DOUMET (APVLC) en tant que personnalité qualifiée en matière de développement durable au point « 2. Trois personnalités qualifiées, respectivement, en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques, de développement durable et d'aménagement du territoire ».

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 susvisé restent inchangées.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mâcon, le - 4 AOUT 2023

Le Préfet,

196 rue de Strasbourg
71021 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 85 21 81 00
www.saone-et-loire.gouv.fr

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire
Agnès CHAVANON

1/1